



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 DECEMBRE 2021**

Délibération n° **DEL-2021-0420**

Objet : MAINTIEN DES ESPACES OUVERTS : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER BELLEDONNE

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 65
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24/12/21

et affichage le **24/12/21**

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le vendredi 17 décembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2021.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Michel BASSET à Laurence THERY, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Philippe LORIMIER à Annie FRAGOLA, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Serge POMMELET à Annie TANI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS,

Vu la délibération n°2019-0300 du conseil communautaire relative aux orientations de la nouvelle politique agricole, alimentaire à l'horizon 2030, Monsieur le Président rappelle qu'un plan d'actions triennal a été approuvé lors du conseil communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

du 29 novembre 2019, comprenant la mise en œuvre d'un projet visant à maintenir la capacité de production agricole, notamment en accompagnant le maintien des espaces ouverts.

Depuis plusieurs décennies, Le Grésivaudan, aux côtés de l'Espace Belledonne, de l'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de BELledonne) et du Département de l'Isère, travaille sur cet enjeu de fermeture des espaces agricoles. Malgré les actions mises en place ces dernières années (subventions aux travaux d'ouverture des espaces, séances techniques sur le terrain, partage d'expériences), ce phénomène continue de progresser. Or, dans le contexte du dérèglement climatique, la diminution de certaines surfaces agricoles pourrait à terme menacer la productivité des élevages. En outre, cette fermeture a un impact négatif fort sur le paysage et la biodiversité.

En 2021 a été lancé un projet expérimental afin d'élaborer des outils concrets et opérationnels pour lutter la contre fermeture des espaces agricoles sur le territoire de Belledonne. Des actions expérimentales ont été déployées sur le territoire, afin d'identifier des leviers d'actions concrets et efficaces. Ces actions, développées conjointement avec les agriculteurs et les communes volontaires, sont prometteuses et le projet fait écho aux problématiques locales. Le projet est maintenant reconnu auprès des acteurs du territoire, de nouvelles idées d'actions pilotes ont émergé et les actions réalisées ont besoin d'essaimer sur le territoire, pour bénéficier au plus grand nombre.

Compte tenu des premiers résultats prometteurs de ce projet, initialement lancé sur 10 mois, le comité de pilotage de ce projet estime qu'il est nécessaire de le poursuivre pour finaliser l'expérimentation et aboutir à une boîte à outils complète et également en permettre l'essaimage sur l'ensemble du territoire. Les dépenses identifiées sont de l'ingénierie à mi-temps sur un an et de la communication pour un montant de 27 559.17€. La communauté de communes peut bénéficier d'une subvention de 64% de l'Europe dans le cadre du programme Leader Belledonne selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Dépenses	Montant TTC	Financier	%	Montant subvention
Charges salariales (salaires bruts chargés)	21 767.64 €	Europe programme Leader Belledonne	64%	17 637.87 €
Frais de déplacement (5% des charges salariales)	1 088.38 €			
Frais de structure (15% des charges salariales)	3 265.15 €	Autofinancement	36%	9 921.30 €
Frais de communication (pour diffuser la boîte à outils)	1 438.00 €			
Total	27 559.17 €	Total	100%	27 559.17 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose de :

- Poursuivre ce projet expérimental sur 2022 et que la communauté de communes porte ce projet ;
- L'autoriser à solliciter la subvention au titre du Programme Leader Belledonne selon le plan de financement précisé ci-dessus ;
- L'autoriser à signer tous les actes et pièces afférents à ces projets.

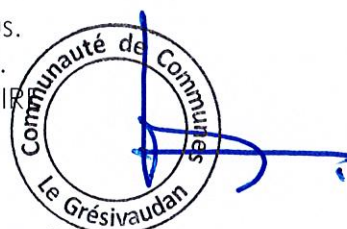
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 17/12/21



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20211217-DEL-2021-0420-AR
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021